



CHARTRE D'ACCUEIL DU JEUNE SERVICE JEUNESSE DE PRINGY

En fréquentant l'accueil de loisirs 11-14 ans proposé par la commune de Pringy, le jeune s'engage à :

- Lire et respecter le règlement du service jeunesse ;
- Arriver à l'heure ;
- Être respectueux envers les adultes et les autres enfants fréquentant l'accueil ;
- Respecter le matériel et les locaux ;
- Ne pas publier de photos et de vidéos sur ses réseaux sociaux ;
- Utiliser son téléphone seulement en cas d'urgence ;
- Utiliser un langage approprié ;
- Ne pas venir sans s'être inscrit au moins la veille ;

Je soussigné(e).....
m'engage à respecter cette présente charte dès lors que je fréquente le service
Jeunesse.

Fait à.....le.....

Signature :

**Document à remettre impérativement avec le dossier d'inscription.*